ACAT : Commission Interne pour la Sécurité des Opérations Aériennes

Relevé des actions prises lors de la réunion du Samedi 27 mars 2010 (*Version validée*)

N°	Libellé de l'action	Personne(s) en charge	Date au plus tard
1	Établir une fiche identifiant les éléments sur lesquels doit porter le contrôle de compétences d'un pilote titulaire d'une qualification de classe SEP et nouvellement inscrit à l'ACAT	T.Pereira	22/06/10
2	Établir une fiche de performances Avion pour l'identification exhaustive et rapide des limites d'utilisation	G.Lounnas	22/06/10
3	Dresser la liste d'exercices complémentaires à ceux identifiés dans le programme de formation pratique au PPL-A et qui seraient utiles de réaliser en instruction de perfectionnement ou de relaché (PER ou REL) d'un pilote pour améliorer ses compétences	JL.Rabilloud JL.Carrafancq	22/06/10
4	Identifier des actions complémentaires à celles proposées dans les documents relatifs au thème « Prise de décision » présentés lors du Symposium http://www.dgac.fr/html/actu_gd/secu3/secu-avlegere/sec-av.html)	tous	22/06/10
5	Examiner avec le webmaster la possibilité d'utiliser la page d'accueil du site web ACAT pour y publier périodiquement des « messages » relatifs à la Sécurité des Opérations Aériennes	J.Loury	22/06/10
6	Aménager la borne Sécurité pour que : • l'affichage ne soit pas trop chargé (se limiter par exemple à l'identification de procédures applicables en ce domaine) ; • y mettre à disposition des pilotes les formulaires relatifs à la Sécurité des Opérations Aériennes et les consignes pour utiliser ces formulaires	T.Pereira	22/06/10
7	Mettre à jour les données de la fiche Sécurité mise à disposition dans les avions intitulée « en cas d'incident ou d'accident » et en réduire ses dimensions au format A5	J.Loury	22/06/10
8	Mettre à jour les données relatives à la Sécurité des Opérations Aériennes présentes dans les C/L ou Guide des Robin DR400	J.Loury	22/06/10
9	Identifier les applications téléchargeables sur les téléphones portables et utiles à la Sécurité des Opérations Aériennes afin de proposer de les insérer dans le « Mémo du pilote VFR 2010 »	G.Lounnas	22/06/10
10	Établir une liste d'ouvrages de référence en matière de Sécurité des Opérations Aériennes	LP.Bugeat	22/06/10

11	Définir le contenu-type d'un « Vol de Sécurité » à effectuer avec un instructeur de vol par tout pilote titulaire d'une qualification de classe SEP
	• en lien avec le PACK SECURITE FFA, la CISOA pourrait proposer pour le règlement intérieur l'exigence d'exécuter ce vol
	  • soit pour la réinscription annuelle à l'ACAT
	  • soit en alternance avec l'heure de vol avec FI nécessaire pour proroger une SEP par expérience (tous les 2 ans)
		G.Lounnas	22/06/10

12	Définir le contenu d'une leçon-type relative au Pilotage Sans Visibilité (le cas échéant à développer en plusieurs vols) dont l'objectif serait d'aller au delà de l'acquisition du savoir-faire d'un demi-tour en palier exigé pour le PPL-A	G.Lounnas	22/06/10
13	Sélectionner un bulletin dans la publication anglaise GASIL (General Aviation Safety Information Leaflet) , le traduire et le présenter à la CISOA qui déterminera si une diffusion via le site web ACAT (périodiquement ou selon intérêt) serait pertinente et faisable	G.Lounnas	22/06/10
14	Organiser la conception et la réalisation de vidéos (filmées avec des avions ACAT) sur diverses situations critiques, la première ayant par exemple pour but de montrer "le rebond" sur Aquila lors d'un atterrissage "plat".	G.Lounnas	22/06/10
15	Recommander aux FI de veiller à ce que les pilotes avec qui ils volent occasionnellement n'omettent pas : • d'avoir des cartes à jour ; • de consulter les SUP-AIP ; • de prendre connaissance de l'activité des zones de voltige.	T.Pereira	22/06/10
16	Identifier avec le Responsable régional FFA pour la sécurité des vols (Gérard DESIMONE) et/ou de la Commission Formation-Sécurité FFA (Daniel VACHER) le moyen approprié pour relayer vers les FI le Flash Sécurité émis occasionnellement par FFA	J.Loury	22/06/10
17	Finaliser la fiche d'utilisation des gilets de sauvetage, comportant les éléments ci-après : • rappel des exigences réglementaires [en particulier un gilet dont l'enveloppe est ouverte (i.e. descellée) est considéré comme « impropre à l' utilisation »] • recommandations pratiques (cf ci-dessous) • consignes de réservation • principe d'une contribution forfaitaire de 5 euros aux frais de remise en conditions après usage [<u>recommandations</u> : CDB utilise un gilet « veste » et le porte sur lui pendant le vol, les passagers enfilent leur gilet sur ordre du CDB].	T.Pereira	22/06/10
18	Faire clarifier par le Conseil d'administration ACAT la mise en oeuvre et le financement du PACK SÉCURITÉ défini par le Comité Régional -FFA	T.Pereira	22/06/10
19	Transmettre à FFA les remarques et suggestions de la CISOA relatives au « Mémo du pilote VFR 2010 »	J.Loury	22/06/10

Remarques et suggestions de la CISOA relatives au « Mémo du pilote VFR 2010 »

- mettre dans le titre que c'est pour le VFR de jour : le titre deviendrait« Mémo du pilote VFR de jour - édition 2010 »
- indiquer séparément la version du document (en cas de publication d'une mise à jour dans l'année AAAA)
- quand le mot « site » est employé, le remplacer par « site web »
- quand l'expression « carte VAC » est citée, la remplacer par « VAC » (écrire carte VAC est un pléonasme !)
- page 5 :
  - dans l'item « EN MATIERE D'EQUIPEMENT MINIMUM » faire la distinction entre <u>documentation minimum</u> et <u>équipement minimum</u>
  - le survol de l'eau n'étant pas uniquement associé à une traversée maritime, écrire la rubrique « Présence des équipements complémentaires... » comme suit : « **Présence** des équipements additionnels exigés dans certains cas (traversée maritime, survol de l'eau ou d'une région inhospitalière). »
- page 7 : après Information météo par SMS, mentionner qu'il existe quelques applications utiles à un pilote, téléchargeables sur les téléphones portables
- page 9 : item 3 ajouter la mention « en particulier identification des activités prévues de parachutage et de voltige hors aérodrome » (mention pouvant être placée ailleurs sur cette page)
- page 15 :
  - STAP : mentionner que sur les aérodromes équipés d'un balisage lumineux les 3 coups d'alternat en moins de 5 secondes permettent également de commander son allumage pendant quinze minutes et qu'il en faut 5 pour le maintenir allumé plus longtemps et 7 pour l'éteindre.
  - Turbulence de sillage : l'encart de bas de page est insuffisant pour rappeler la conduite à tenir afin de se prémunir des effets de la turbulence de sillage : introduire un paragraphe spécifique (des dessins suffiraient !) où sont indiqués les plans, distances ou temps d'attente à adopter après passage d'un gros (cas d'un décollage, d'un atterrissage, d'un passage au voisinage du gros porteur, etc).
- page 16 :
  - VOR ou ADF : ajouter « vérifier l'absence de Flag sur l'indicateur VOR »
  - en bas de page lire : « panne moteur au décollage, jamais de demi tour si hauteur/sol < 1200 ft
- page 17 : le tableau « Règles d'interception » ne pourrait-il pas être remplacé par quelque chose de plus parlant (dessin-photos) en faisant remarquer que la plupart du temps l'intercepteur sera un hélicoptère, montrant un panneau sur lequel l'ordre adressé à l'intercepté sera écrit !!!
  - Indiquer plus clairement la Fréquence à utiliser pour les échanges par radio (cf. trois items sous le tableau)
  - Le code transpondeur 7700 à afficher en cas d'interception est-il bien approprié ?
    En effet à bord ce n'est pas un cas d'urgence ou de détresse (l'avion intercepté fonctionne correctement) : il s'agit d'une intervention « extérieure »...si bien que, même si cette intervention n'est généralement pas illicite le code 7500 conviendrait probablement. Sur la visualisation RADAR, l'ATC verrait de suite qu'il ne s'agit pas d'un vol en patrouille mais bien d'une intervention d'un avion à l'encontre d'un autre !

- page 18 : HAUTEURS DE SURVOL :
  - à HAUTEURS DE SURVOL ajouter MINIMUM pour lire « HAUTEURS MINIMUM DE SURVOL »
  - pour 1000 ft : ajouter l'item « rassemblement de personnes en plein air et obstacle le plus élevé dans un rayon de 600 m autour de l'aéronef »
  - sous **Ville de Paris**, ajouter l'item « ailleurs qu'aux endroits spécifiés ci-dessus : 500 ft ASFC »
- page 21 : est-ce vraiment nécessaire de fournir ces conversions ? Ne conviendrait-il pas de les limiter à celles qui sont vraiment utiles (les éléments de la dernière ligne sont généralement inutiles en vol : mètres en pieds, mille nautique en km, Farhrenheit en Celsius....)